

À l'attention des orthophonistes

FR
158

Que prévoit cette fiche ?



Evolution des coefficients du code prestation AMO

VITAL'ACT 3S **VEHIS** ✓

Contexte de l'évolution :

L'article 7 de l'avenant n°16 de la convention nationale des orthophonistes prévoit une valorisation des coefficients du code prestation AMO avec une valeur maximale portée à **36** à compter du 01/04/2018.

Les informations suivantes sont mises à jour :

- ✓ Table 4 : compatibilité entre les codes prestations et plusieurs concepts (Nature d'assurance, coefficient...),
- ✓ La valeur maximale du coefficient est portée à **36**.

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VITAL'ACT-3S et VEHIS.

Vous pouvez profiter de cette évolution dès aujourd'hui en suivant la procédure manuelle de contournement disponible sur notre site internet dans la rubrique support.

Retrouvez les documents d'accompagnement sur notre site internet !

Rendez-vous sur www.healthcare-eid.ingenico.com

Sélectionnez la rubrique **Support** pour les professionnels de santé

Aidez-nous à mieux vous accompagner

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis →](#)